



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>13801</b>	De <b>Mme Alma Dufour</b> ( La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Seine-Maritime )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		<b>Ministère attributaire</b> > Industrie et énergie
<b>Rubrique</b> >automobiles	<b>Tête d'analyse</b> >Stratégie du groupe Renault sur l'accessibilité des véhicules électriques	<b>Analyse</b> > Stratégie du groupe Renault sur l'accessibilité des véhicules électriques.
Question publiée au JO le : <b>19/12/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>23/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Alma Dufour interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique concernant l'accessibilité du coût de vente des véhicules électriques. Mme la députée connaît l'attachement de M. le ministre à la relocalisation de l'industrie en France et à la préservation du tissu productif existant, c'est pourquoi elle a salué l'adoption de critères CO2 de 6 000 euros conditionnant le bonus écologique destiné à aider les ménages français à acheter des véhicules électriques. Ce mécanisme vise à la fois à limiter l'impact de la fabrication des véhicules électriques sur le climat mais également à protéger les usines automobiles européennes et nationales. Cependant, pour que la transition écologique, industrielle et sociale des mobilités soit réussie, il faut qu'en retour les constructeurs européens jouent le jeu tant sur la légèreté des véhicules (pour réduire leur empreinte carbone globale) que sur leur prix et sur le maintien des emplois en France. Et sur ces deux points, Mme la députée est inquiète : elle a appris de Mme la ministre Agnès Pannier-Runacher que la Renault R5 initialement annoncée à 25 000 euros produite et assemblée en France, serait vendue *in fine* autour de 30 000 euros. On apprend désormais que le groupe Renault Ampère refuse de garantir à ses salariés français que le moteur de la Renault Legend, futur premier prix de la gamme électrique, sera bien fabriqué en France dans l'usine de Cléon, sur la circonscription de Mme la députée. On sait d'ores et déjà que l'assemblage de la Legend sera réalisé en Slovaquie et il n'est pas exclu que les moteurs soient en réalité ceux des Dacia Spring, fabriqués en Chine, un des véhicules qui devait justement être exclus du bonus écologique. Les arguments de coûts de la main-d'œuvre mis en avant régulièrement pour justifier devant les salariés français que leur emploi n'est pas garanti à terme ne résistent pas à l'analyse économique. Renault et les autres constructeurs européens ont augmenté leurs marges de 14 % en 10 ans en moyenne et le coût de la main-d'œuvre sur l'assemblage représente moins de 5 % du prix de vente d'un véhicule tant l'automatisation est importante dans les usines (source : *Transports et environnement*). Elle lui demande s'il peut expliciter ce qui va être mis en œuvre pour pousser Renault et Stellantis à baisser le prix de vente des véhicules électriques dans les prochaines années et pour éviter que l'ensemble de la fabrication de certains modèles qui bénéficieront du bonus se concentre en dehors de France, voire en dehors d'Europe.